

p.B.73.Zaire.0.
p.B.15.21.Zaire. - HD/wh

Berne, le 7 avril 1976

Note sur le Zaïre à l'intention de Monsieur le Conseiller fédéral G.-A. Chevallaz

ZAIRE

La République du Zaïre (République démocratique du Congo jusqu'en 1971) est l'Etat le plus vaste, le plus riche et le plus peuplé de l'Afrique Centrale. Il s'étend sur plus de 2 mio. km² et compte environ 22 mio. d'habitants, à 80 % d'origine bantoue, se répartissant en plus de 250 groupes ethniques.

La situation chaotique des premières années d'indépendance de l'ex-Congo belge a progressivement fait place à la paix et la stabilité intérieures sous l'autorité du président Mobutu qui tient fermement en mains les destinées du pays depuis près de dix ans. Parmi les traits marquant la physionomie du régime présidentiel zaïrois, il faut mentionner en premier lieu la centralisation puis, aux différents échelons du pouvoir, l'unité du commandement qui se réclame d'une tradition bantoue. A l'échelon supérieur, le Bureau politique du parti unique, le Mouvement populaire de la révolution, conçoit les grandes orientations du pays et dirige tout à la fois le parti et les trois branches du pouvoir.

L'idéologie de l'authenticité prônée par le président Mobutu consiste essentiellement, à l'intérieur, à reconstruire et intégrer la société et l'économie zaïroises et, sur le plan international, à réserver au Zaïre une des premières places sur la scène africaine.

La victoire du MPLA en Angola et en particulier l'écrasante défaite du FNLA de Holden Roberto, mouvement protégé, financé, instruit et armé par le Zaïre, a été un coup très dur



- 2 -

porté au prestige du président Mobutu. Par son pragmatisme allié à sa subtilité bantoue, le président zaïrois s'en est cependant somme toute fort bien sorti, faisant rapidement volte-face et reconnaissant la République populaire d'Angola à la suite de la conclusion d'un accord avec le président Neto à Brazzaville.

Du point de vue économique, la diversité et l'ampleur des richesses naturelles du Zaïre ont de longue date contribué à qualifier ce pays de "véritable scandale géologique" (cuivre, cobalt, étain, diamants, cassitérite, pétrole, bois, potentiel hydro-électrique, etc.).

L'économie zaïroise se trouve aujourd'hui dans une situation désastreuse. La récession a surpris le Zaïre en pleine expérience intempestive de nationalisation, dite "zaïrianisation", affectant les intérêts étrangers dans quasiment tous les secteurs de l'économie. Celle-ci s'en est trouvée en plein désarroi: régression massive de la production; chute des exportations en raison de la baisse du cours des matières premières et du conflit angolais (exportation du cuivre par voie ferrée à travers l'Angola); importations effrénées ensuite de la zaïrianisation du secteur commercial et des crédits bancaires excessifs accordés aux nouveaux commerçants zaïrois; augmentation des prix des produits importés, celui du pétrole en particulier, etc.

Relations bilatérales

N'étaient-ce les contentieux mentionnés ci-dessous, elles pourraient être qualifiés de bonnes.

1) Quelques aspects positifs

- Sympathies manifestes du président Mobutu pour notre pays (villa à Savigny, etc.).
- 1970: ouverture à Kinshasa de la ligne Swissair en présence de M. Graber.

- 3 -

- 1972: signature à Kinshasa d'un accord bilatéral d'encouragement et de protection des investissements.
- 1974: succès de la participation du Zaïre en tant qu'hôte d'honneur du Comptoir suisse.
- 1975: bonne participation suisse à la FIKIN (foire internationale de Kinshasa).
- Liquidation de l'affaire Losembe. L'ex-ministre, dont l'extradition avait été refusée par le Tribunal fédéral, étant rentré au Zaïre au bénéfice d'une amnistie générale.
- Importants projets d'investissements d'Alumuisse (environ 150 mio. US\$). Projets également de Nestlé et de Ciba-Geigy.
- Proposition très positive du 31.3.76 du MAE zaïrois au sujet de pourparlers portant sur nos contentieux (cf. ci-dessous).

2) Aspects négatifs

- 1^{er} contentieux portant sur quelque 70 cas de dommages affectant des compatriotes et datant des premières années d'indépendance. Echec des négociations bilatérales à Kinshasa à ce sujet en 1972.
- 2^e contentieux découlant de la "zaïrianisation" des intérêts de près de 30 compatriotes non-indemnisés à ce jour.
- L'accord bilatéral d'encouragement et de protection des investissements du 10.3.72, prévoyant notamment une indemnisation prompte, adéquate et effective, est donc resté lettre morte dans le cas précité.
- Blocage par la Banque zaïroise de nombreuses créances commerciales suisses.

Zaïrianisations

Initialement décrétées oralement par discours présidentiel du 30 novembre 1973, elles furent progressivement mises en vigueur avec grande confusion et passablement d'arbitraire. En faisant directement reprendre les affaires expropriées par des particuliers zaïrois, les autorités de Kinshasa espéraient créer un fondement de bourgeoisie zaïroise et, surtout, de délier l'Etat de toute responsabilité quant aux indemnisations. Devant l'échec patent de cette politique, le président Mobutu fut contraint, à la fin décembre 1974, de faire reprendre par l'Etat une part de ce qui avait été zaïrianisé! C'est la phase dite de "radicalisation". En décembre 1975, enfin, une rétrocession d'une part de

- 4 -

leurs actions aux anciens propriétaires étrangers zaïrianisés était décidée, mais assortie de tant de conditions contradictoires, qu'elle ne semble guère s'être traduite dans les faits.

En ce qui concerne les quelque 30 cas de zaïrianisations d'intérêts suisses, après plus de deux années de vains efforts de notre ambassade, la situation s'est débloquée à la suite d'une intervention personnelle de M. Celio auprès du président Mobutu en septembre 1975 et d'une entrevue de notre ambassadeur, M. Weber, avec ce dernier le 31 décembre 1975. Les Zaïrois ont accepté notre proposition de réunion d'une commission mixte d'évaluation des indemnités découlant de nos contentieux précités et viennent de proposer une première rencontre à Kinshasa au mois de juin prochain.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Le Secrétaire général

A. Weitnauer

Copie p.i. à:

- M. Landgraf, DFF
- M. le Ministre Moser, Div.Comm.
- WR
- IS
- MH
- HD
- VG